

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 MAI 1894.

Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1894 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. LEMONNIER.

Les soussignés ont l'honneur de proposer de majorer de la manière suivante les crédits proposés au Budget des Chemins de fer, Postes et Télégraphes :

ART. 15. —	Majoration de.	fr.	50,000
ART. 14.	—		50,000
ART. 17.	—		40,000
ART. 18.	—		60,000
ART. 19.	—		20,000
ART. 22.	—		60,000
ART. 25.	—		20,000
ART. 24.	—		50,000
ART. 29.	—		20,000
ART. 50.	—		10,000
ART. 55.	—		25,000
ART. 56.	—		65,000
ART. 42.	—		20,000
ART. 45.	—		20,000

MAURICE LEMONNIER.
A. HOUZEAU DE LEHAIE,
PROSPER HANREZ,
PAUL JANSON,
LOUIS RICHALD,
E. ROBERT.

(1) Budget, n° 117, VIII (session de 1892-1893).
Budget amendé, n° 6, VIII.
Rapport, n° 149.